

CONSEIL CONSULTATIF
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 35

Présents : 29

Absents : 6

Pouvoirs : 6

Votants : 35

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix huit heures, le Conseil consultatif de la commune de Saint-Pol-sur-Mer s'est réuni en salle Clerginet - Ferme Marchand sous la présidence de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire.

Présents : M. CLAEYS, M. DEGUINES, Mme MOUTENET-LENOIR, M. MEENEBOO, Mme OUGHAZDI, M. BOUREY, Mme LEFEBVRE, M. MERSSEMAN, Mme TABIBOU, Mme CABARET, M. DEBAVELAERE, Mme MAES, M. MASURE, Mme CATOIRE, Mme GOURDEN, M. HAUDIQUET, M. NICOLLE, Mme LAMIRAND, Mme MANIER, M. NAVE, Mme KUZNIEWSKI, Mme VAN DEN BROECKE, Mme DEFRANCE, M. BRICHE, Mme LEGROS, M. BAYRAKTAR, Mme VANDORME, M. VAMPOUILLE, M. MORNAVE.

Absents excusés : M. CLEMENT, Mme VERHAEGHE, Mme DUMARQUEZ, Mme DAHMANI, Mme ANDRIES, Mme VARLET.

Pouvoirs de : M. CLEMENT à Mme CABARET,
Mme VERHAEGHE à M. DEBAVELAERE,
Mme DUMARQUEZ à M. MEENEBOO,
Mme DAHMANI à M. CLAEYS,
Mme ANDRIES à Mme TABIBOU,
Mme VARLET à M. MORNAVE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil consultatif désigne à l'unanimité, Tanguy BRICHE, Secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tanguy BRICHE procède à l'appel.

PROCÈS VERBAL DES DÉBATS RELATIFS AUX PROPOS D'OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Maire : Bonsoir à toutes et à tous,

Quatre semaines plus tard, nous revoilà pour un nouveau conseil. Un conseil un peu spécial puisqu'il est délocalisé à la Ferme Marchand, salle Clerginet, notre belle mairie étant réquisitionnée pour les animations de Noël. Ce vendredi soir, demain donc, nous lançons officiellement les festivités.

Qui dit Noël, dit générosité et partage. Le mois dernier se sont déroulés les banquets de fin d'année pour nos séniors à la salle Abel-Lamote. Un moment toujours apprécié par nos Saint-Polois et rehaussé, cette année; par la venue du Père Noël. Au moment de leur départ, j'ai pu échanger avec des convives ravis par l'après-midi qu'ils venaient de passer.

Quant aux aînés qui ont fait le choix du colis ou des bons d'achat, ils ont été invités, pour ceux qui le pouvaient évidemment, à venir les récupérer ces derniers jours. Pour les autres, je me suis rendu directement à leur domicile ce mardi, en compagnie du service séniors, que je remercie pour l'organisation.

Générosité encore avec le marché de Noël du Téléthon, qui s'est déroulé les 2 et 3 décembre au centre Jean-Cocteau. Sachez qu'au total, ce sont environ 8 000 € qui ont été récoltés en faveur de la recherche contre les maladies rares. Bravo et merci à tous ceux qui ont participé à cette belle cause !

Au rang des bonnes nouvelles, depuis le 15 décembre, un nouveau médecin généraliste exerce en ville. Le docteur Loïc Girard est installé rue de la République, juste en face de la place du Chevalier de Saint-Pol, là où nous construisons notre cœur de ville. Cette nouvelle implantation et l'arrivée prochaine du Médicentre – dont évidemment je vais vous reparler un peu plus tard – témoignent de notre détermination à offrir aux Saint-Polois la meilleure prise en charge au niveau de leur santé.

Cela démontre également, comment la dynamique que j'ai engagée avec la création d'un poste de chargé de développement économique porte ses fruits. Ce sont en effet plus de 38 commerces et activités de services qui ont été créés ou repris ces deux dernières années.

Le week-end dernier s'est déroulé un premier séminaire entre nos élus du Grand Dunkerque. Cette séance de travail a permis de faire le point sur les engagements communs de notre feuille de route en axant en particulier sur 4 politiques publiques essentielles pour le quotidien de nos saint-polois : la sécurité, la réussite éducative de nos enfants, l'accès aux 20 000 nouveaux emplois pour toutes et tous et l'embellissement du cadre de vie dans nos quartiers.

Enfin, s'agissant du fonctionnement de notre Conseil consultatif, je vous informe que nos services poursuivent le travail sur la numérisation et la dématérialisation. Ainsi, il vous sera remis prochainement le cartable de l' élu, constitué notamment d'une tablette numérique équipée de l'application Nomad.

Grâce à cet outil, vous recevrez les e-convocations pour les séances du conseil et accéderez à l'ensemble des documents en lien avec lesdits conseils. Votre tablette vous sera remise lors d'une session de formation dont les dates vous seront proposées dans les jours à venir. Ces

formations se dérouleront aux alentours de la mi-janvier.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DE L' APPROBATION DU
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL CONSULTATIF DU 16
NOVEMBRE 2023.**

Monsieur le Maire : Pour commencer le conseil, nous allons d'abord passer à l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil consultatif.

Alors, une remarque nous a été formulée concernant la délibération « compte rendu des contrats et décisions », indiquant que celle-ci n'avait pas été soumise au vote.

Alors, en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, je tiens à vous préciser que cette délibération est en réalité un porté à connaissance, suivi évidemment de potentielles remarques, qui n'appelle pas de vote.

En conséquence, nous modifierons, très prochainement, le paramétrage du logiciel Airdélib, afin que la notion de vote n'apparaisse plus. Cela sera rectifié, comme je vous l'ai dit, dans les jours à venir.

Dans le même temps, évidemment, nous nous sommes rapprochés des services de la sous-préfecture, qui vont nous confirmer la légalité de cet acte qui, en toute hypothèse, n'est pas un faux.

Aussi, je vous demande donc d'approuver ce procès-verbal en apposant vos signatures sur la feuille qui circule actuellement.

Monsieur Nave ?

Monsieur NAVE : Oui, juste vous remercier de ces précisions, puisque effectivement, cela nous semblait bizarre que depuis 2 ans nous votions le compte-rendu des décisions et que subitement, ces décisions n'étaient plus soumises au vote. Donc, l'explication est arrivée, nous prenons acte de ces explications et nous vous en remercions.

Monsieur le Maire : Très bien. La feuille circule ? C'est bon ? Ok.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Monsieur le Maire : Alors passons à la première délibération qui est notre débat d'orientations budgétaires. Donc on démarre ce conseil par ce premier point, le DOB. Ce débat est une étape impérative avant l'adoption du budget primitif.

J'attire votre attention sur un point : Le vote qui va suivre le DOB ne traduit pas l'approbation du contenu du débat mais bien le fait que le débat ait été tenu.

Tout le monde a bien reçu le ROB ?

Commençons donc par le cadre de vie des saint-polois, qui poursuit sa profonde mutation. L'année 2023 aura vu notre nouveau programme national de renouvellement urbain prendre vraiment forme dans l'espace public, grâce à notre engagement aux côtés des bailleurs sociaux, de l'État et de la CUD. En effet, la démolition des entrées J, K, L et M de la résidence Guynemer a débuté ainsi que celle des écoles Denis Papin et Copernic maternelle, tout comme celle de la salle des sports et de la halte-garderie. Ainsi, le premier semestre 2024 verra ces démolitions se finaliser en même temps que débutera celle des entrées A, B, C, D et E de la résidence Guynemer.

Au-delà de démolir, il s'agit bien entendu d'engager le renouveau de notre cadre de vie par la rénovation complète d'ensembles existants ainsi que par la construction de nouveaux programmes. C'est bien ce qui s'engagera dès cette année 2024, puisque la rénovation totale des résidences Guynemer et Jean Bart démarrera à l'initiative d'Habitat du Nord et concernera au total 508 logements avec des travaux qui vont s'étaler sur 4 ans. Le tout va donner naissance à de petits îlots résidentiels, constitués d'appartements amplement rénovés, entourés d'espaces verts totalement sécurisés. Bref, des endroits où il fera bon vivre.

Dans le même temps, Partenord a débuté la rénovation en profondeur des résidences Lys et Violettes qui, elle aussi, confortera la qualité de vie de ses résidents et permettra à de petits commerces de proximité de prospérer en rez-de-chaussée.

En accompagnement, la transformation de l'espace public s'est aussi incarnée par une première réalisation, qui se situe juste derrière nous, le parking végétalisé. Cette dernière sera prolongée par la refonte totale de la place de la Cité Liberté.

Parallèlement à tout cela, la commercialisation de nouveaux projets de 12 maisons individuelles débutera à l'initiative de Flandre Opale Habitat. Ajoutons le médicentre qui sortira de terre dans la cité des cheminots. Je rappelle que cette nouvelle structure sera composée au rez-de-chaussée d'un centre SOS médecins, d'une pharmacie et au premier étage d'une Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires comprenant 3 médecins généralistes et 3 internes en médecine, 4 infirmiers, 1 psychologue, 1 sophrologue, 1 diététicien, 1 ostéopathe et 1 secrétariat mutualisé. Une initiative importante, intégrant des capitaux privés, propre à contribuer à la lutte contre la désertification médicale et à faire en sorte de faciliter l'accès aux soins pour les saint-polois.

Au-delà des mots, des actes ! Tout cela prouve, s'il en était besoin, que notre territoire reste attractif, en mouvement et en capacité d'attirer différents types d'investisseurs, qui avec nous,

construisent aujourd'hui le Saint-Pol-sur-Mer de demain.

Et nous ne nous arrêtons pas là, puisque nous engagerons également durant cette année la déconstruction du clocher de l'église désacralisée, première étape d'une importante rénovation menée dans l'îlot Carnot/Dolet. Cette rénovation donnera le grand coup de jeune à la résidence Carnot que ses habitants attendent impatiemment. Elle constituera également l'opportunité de retravailler l'espace public et le parking situé devant l'école Anatole France. Nous le transformerons en profondeur, pour partie en espace vert arboré, de manière à donner un autre confort de vie et un autre attrait à ce quartier. Cette année 2024 sera une année charnière. Quittant la longue, mais indispensable, phase des études préalables au NPNRU, nous entrerons dans la phase réalisation dont les développements se poursuivront dans les années à venir.

Voilà pour le premier point du DOB. Il y a-t-il des remarques, des questions ?

Merci, Monsieur Bayraktar, ça me permet de reprendre un peu de salive.

Monsieur BAYRAKTAR : Merci monsieur le Maire. Nous n'allons pas refaire la commission finances, nous en avons largement débattu hier de ce rapport d'orientations budgétaires. Nous aimerions néanmoins, reprendre et souligner quelques points. Concernant le renouvellement urbain, nous entrons dans la phase des réalisations, il faudra être attentif et rester vigilants aux équilibres et à la mixité sociale, non seulement des quartiers concernés mais aussi à l'échelle de la ville. Vous voulez réinventer notre centre-ville et construire Saint-Pol-sur-Mer de demain. Vous nous avez parlé d'un secteur très vaste, qui part du ...

Monsieur le Maire : ...Alors, je n'en ai pas encore parlé, monsieur Bayraktar, ...

Monsieur BAYRAKTAR : ...Dans le DOB ...

Monsieur le Maire : Je vais m'arrêter à la fin de chaque chapitre en fait pour décomposer et éviter d'avoir le flot de questions à la fin, en fait, tout simplement.

Monsieur BAYRAKTAR : D'accord.

Monsieur le Maire : ...sur le NPNRU, proprement dit, je vous rejoins sur la mixité sociale puisqu'on en parle dans le chapitre suivant.

Est-ce qu'il y a une question par rapport au NPNRU, le médicentre, etcetera ?
Tout est clair pour tout le monde ?

Monsieur BAYRAKTAR : Dans ce cas-là, je vais vous laisser terminer la totalité et je reprendrai après.

Monsieur le Maire : Ça marche, il y a une question globale au final ?

Monsieur BAYRAKTAR : Oui, à la fin.

Monsieur le Maire : Très bien alors on reprendra à la fin. Ça marche.

Une mixité sociale à faire évoluer vers un équilibre adapté. La poursuite de

l'accompagnement aux relogements, le démarrage des réalisations dans le cadre du NPNRU, l'étude en cours sur le devenir de la résidence ADOMA et les nombreux projets de bailleurs publics et privés aujourd'hui dans les cartons nous permettrons, n'en doutons pas, d'être un maillon important de la dynamique qui se met en place pour le nouvel essor économique de notre territoire.

Tout cela doit également être l'opportunité de faire évoluer notre mixité sociale vers un équilibre adapté, ou chacun doit pouvoir trouver sa place dans les meilleures conditions, que l'on souhaite accéder au logement social, au logement adapté, au parc privé en location ou encore à la propriété. Nous avons ainsi la volonté de diversifier au maximum l'offre de logements pour répondre à la diversité des attentes et des besoins. Dans cette diversification, nous serons particulièrement attentifs à deux phénomènes.

Le premier, la lutte contre les marchands de sommeil qui rachètent des propriétés privées à bas coût, investissent à *minima* pour une subdivision du bien en appartements de piètre qualité pour une mise en location en direction d'un public souvent très fragile. Cela ne concourt pas à améliorer la qualité globale de notre habitat et fait arriver sur notre territoire des personnes en souffrance, auxquelles on ne réserve pas des conditions de vie dignes. Nous sommes aujourd'hui en procès avec un de ces marchands de sommeil. Nous n'hésiterons pas à poursuivre en justice les auteurs de ce type de comportement chaque fois que ce sera nécessaire.

Le second est la qualité et la dignité des logements occupés. Ainsi, nous avons formé des agents, nos agents du service logement, qui se rendent à domicile constater les manquements en termes d'hygiène et de salubrité. Ce travail est mené en synergie avec le service dunkerquois qui nous accompagne sur les procédures à engager. Nous sommes particulièrement vigilants aux conditions de vie de nos concitoyens dans leur logement et nous encourageons les personnes victimes ou témoins de ce type de difficulté à se manifester auprès de nos services.

Bien que notre voix ne soit pas prépondérante dans les instances d'attribution de logements, nous avons demandé fermement à notre service logement, et plus largement aux bailleurs sociaux, d'être particulièrement attentifs dans leurs attributions. Nous voulons éviter de concentrer la misère et nous ne devons pas ajouter à la fragilité des personnes un logement pas totalement adapté à leur situation. Un juste équilibre doit être tenu. Il est gage de bien-être et de mieux vivre pour tous. J'ai souhaité également que nous continuions à faire évoluer nos pratiques en matière de prévention des expulsions, puisque vous les savez, la loi a modifié le cadre réglementaire et accéléré les procédures. Pour ce faire, nous nous engageons dans un travail avec les services mutualisés.

Le rachat ou la transformation de biens à des fins de location de tourisme, phénomène en expansion, retient également notre attention. Sans condamner cette pratique qui peut aussi contribuer à l'attractivité du territoire, nous veillons ici à ce qu'un juste équilibre s'établisse. La location de tourisme ne peut pas être un moyen de contourner la réglementation. Nous connaissons trop les effets sur la cohabitation des riverains et l'impact sur la valeur du patrimoine. Nous serons donc vigilants à adapter nos moyens d'actions, contraints actuellement à une réglementation qui semble devoir se renforcer.

Avez-vous des remarques sur ce chapitre de la mixité sociale à faire évoluer ?

S'adressant à monsieur Deguines.

Tu as particulièrement été bon hier, en commission, s'il n'y a aucune remarque.

Monsieur DEGUINES : J'ai essayé de répondre.

Monsieur le Maire : Un centre-ville qui doit être réinventé pour une attractivité, un confort de vie et d'usage renouvelés. Ainsi, en même temps que cette année marque le début de toute cette transformation et de cette attention renforcée aux différentes problématiques énumérées, elle nous oblige à nous projeter plus en avant en matière de développement de notre territoire. Cette année marquera également un moment important de concentration des énergies de multiples partenaires autour de nous pour réinventer notre centre-ville.

Appuyé sur la rénovation totale du parc Prigent, laquelle a été un grand succès, ainsi que sur la rénovation du quartier Carnot/Dolet, il s'agira de reconsidérer l'ensemble de ce secteur en y ajoutant le parvis du collège Robespierre, le parking Thorez, pour descendre jusqu'à la place du Chevalier de Saint Pol, puis jusqu'au boulevard Simone Veil en englobant la zone commerciale des Arches Bleues. En perpendiculaire, il s'agit également de reconsidérer un important tronçon de la rue de la République, propre à accueillir de nouveaux commerces de proximité, pour conforter ceux déjà présents avec la création d'une nouvelle centralité dynamique et attractive. Il s'agira par là même de refonder le poumon vert de notre commune, avec ses dominantes « nature en ville ». Le commerce en sera la sève en même temps qu'un vecteur d'énergie, d'attractivité et de développement.

Tout cela sera conçu dans la volonté d'articuler les leviers d'un mieux vivre ensemble, avec une présence de la voiture sans doute à imaginer autrement, de manière à regagner des espaces pour des aménagements différents et de qualité, avec d'autres usages de la rue de la République, plus sereins, propices à la rencontre, à l'échange et au partage. Nous aurons largement l'occasion de revenir sur ces projets au fil du temps, avec des modalités d'association différentes des habitants pour qu'ils soient davantage acteurs dans l'élaboration et la construction de notre ville. Des questions sur le centre-ville ?

Y aura-t-il des questions ou vous concentrez toutes les questions sur la fin ?

Monsieur BAYRAKTAR : Il n'y aura pas de questions concernant notre groupe. Ce sera une intervention globale.

Monsieur le Maire : D'accord. Monsieur Nave ? Y aura-t-il des questions au fil du DOB où vous concentrez vos interventions pour la fin ? Que je sache si j'arrête à chaque sous partie en fait, tout simplement.

Monsieur NAVE : Ni l'un, ni l'autre. En fait, on n'interviendra pas sur ce sujet puisqu'il y a eu une heure d'intervention de nos élus hier en commission qui ont posé un certain nombre de questions notamment sur les finances. Ils n'ont pas forcément eu toutes les réponses qu'ils ont souhaitées, qu'ils ont demandées, ce qui ne nous permet pas aujourd'hui d'être parfaitement constructifs et d'être en parfaite connaissance de tous les éléments pour débattre des orientations budgétaires puisque c'est l'objectif de ce débat d'orientations budgétaires. Donc, en l'occurrence, nous ne prendrons pas la parole puisque ce document est plus un catalogue d'intentions qu'un véritable débat d'orientations budgétaires.

Monsieur DEGUINES : Monsieur Nave, si vous permettez, c'est tout à fait le débat d'orientations budgétaires, ce n'est pas ... Les finances c'est au mois de mars. On n'a pas de chiffre à mettre devant, c'est juste, en fait c'est la déclaration politique de ce que va faire la ville dans l'année et les années à venir. C'est ça un débat d'orientations budgétaires. Tout simplement.

Monsieur le Maire : Très bien. Donc, je continuerai sans pause entre les deux. Vous êtes durs avec moi quand même, ce n'était pas prévu.

Une autre place pour la nature à Saint-Pol-sur-Mer et la prise en compte du réchauffement climatique. Nous nous y étions engagés et nous avons tenu notre promesse. Grâce aux importants travaux et aménagements réalisés, le parc Prigent a très sensiblement évolué tout en gardant son identité. Ainsi, preuve est, une nouvelle fois faite, qu'il est tout à fait possible de changer, de moderniser, tout en gardant nos racines et notre identité.

Le nouveau parc Prigent est un succès, preuve en est la fréquentation en hausse et la participation remarquable des saint-polois aux ateliers et animations proposés dans le cadre de notre programmation estivale. On a recensé plus de 400 personnes certains après-midi.

Nous amplifierons ce succès grâce à la seconde phase de travaux menée à la toute fin de cette année 2023. Celle-ci consistant à ériger la structure centrale de jeux et réaliser une importante campagne de plantation. Ces travaux nous auront également permis d'implanter des jeux accessibles aux personnes à mobilité réduite ainsi que de poursuivre l'aménagement des espaces et des tables de pique-nique afin de les rendre encore plus accessibles et confortables pour des personnes en situation de handicap.

La CUD interviendra également au printemps pour rénover la totalité des trottoirs devant le parc, le long de la rue Maurice Berteaux. Ces travaux d'embellissement permettront de réintroduire un peu de végétal dans les parties les plus larges et conforter l'accessibilité pour tous par un revêtement neuf. En effet, nous ne pouvons pas concevoir ce parc et plus largement l'ensemble de nos espaces publics sans penser à leur usage par tous et en toute circonstance. Chacun doit pouvoir y évoluer sereinement en fonction de ses possibilités, de ses souhaits, de ses aspirations. C'est comme cela que nous concevons le vivre ensemble. C'est comme cela que nous continuerons à transformer en profondeur notre ville, dans la volonté que chacun y trouve sa juste place.

Le poumon vert que constitue aujourd'hui le parc Prigent marque le début de la reconquête de la nature en ville à Saint-Pol-sur-Mer. C'est un enjeu fort au regard des récents événements climatiques qui touchent la planète et dont certains ont malheureusement impacté nos territoires voisins. Il nous faut penser différemment nos modes d'aménagement, de déplacement, de construction, de rénovation.

Cette préoccupation sera constante dans la manière dont nous mènerons les études pour réinventer notre centre-ville, avec un objectif majeur : recréer des espaces de nature. La coulée verte que nous avons l'ambition d'élaborer depuis la place Carnot jusqu'à la place du Chevalier de St Pol en passant par le parc Prigent en est un exemple et évidemment ce ne sera pas le seul.

Dans le même esprit, nous allons engager une étude pour l'élaboration d'une ceinture verte qui fera tout le tour de notre ville. Les premiers tronçons seront identifiés dès 2024. L'ambition portée est triple. D'abord créer un itinéraire piétons/vélos principalement destiné à

la balade et au sport dans un aménagement totalement sécurisé, en dehors de la présence de toute voiture. Ensuite, que cette ceinture verte nous permette d'innover notre ville de beaucoup d'itinéraires de déplacement doux, eux aussi sécurisés au maximum, qui nous permettent de nous déplacer autrement dans la ville pour nos besoins du quotidien. Enfin, parce que nous articulerons cette ceinture verte aux itinéraires piétons/vélos de plus en plus nombreux qui font le lien avec Dunkerque et le reste du territoire de la CUD, nous ferons de Saint-Pol-sur-Mer une destination attractive pour les habitants de la CUD, poursuivant ainsi le travail que nous avons engagé sur le changement d'image de notre ville et la valorisation de notre territoire.

Ces objectifs de développement des mobilités douces et d'amélioration des accès seront confortés par les futurs aménagements du nouveau pont de la Samaritaine et de la passerelle entre l'Île Jeanty et la gare. Ce besoin de re-végétalisation passera également par nos cours d'école. Nous allons engager dès cette année une démarche qui associera enfants, parents, équipes pédagogiques, au fil du temps et école après école, afin de nous projeter ensemble sur la cour de demain. Nous imaginerons comment cette dernière devient partie intégrante de l'acte éducatif et de l'espace récréatif avec des usages, sans doute un peu différents, mais tout aussi ludiques tout en donnant la possibilité à chacun d'en profiter pleinement. Ce sera également l'occasion, entre autres, de nous poser les bonnes questions sur la gestion des espaces pour faire face aux températures en hausse, sur la récupération d'eau et la perméabilité des sols.

Poursuivons, un patrimoine rénové et modernisé avec des investissements importants à prévoir et à réaliser. Cette réflexion partagée sur nos cours d'école est le prélude d'une réflexion d'ampleur sur la gestion de notre patrimoine. Elle visera à rationaliser l'utilisation de l'existant pour orienter nos investissements dans ce qui doit être valorisé, de manière à en faire des équipements modernes, confortables, sobres et adaptés aux défis de demain.

Avec plus de 60 équipements publics, Saint-Pol-sur-Mer possède un patrimoine très important pour une ville de 22 000 habitants. Beaucoup, bien que vieillissants, restent de qualité. Citons par exemple le centre Romain Rolland, le centre Jean Cocteau ou encore la majorité de nos 14 écoles.

Si nous voulons poursuivre la modernisation indispensable de ces derniers, avec la nécessité absolue d'intervenir en matière d'isolation pour enrayer les trop fortes pertes d'énergie, d'introduction de capacité à produire de l'énergie renouvelable, de possibilité de récupération d'eau pluviale pour alimenter certains usages et arroser nos espaces verts et terrains de sports, il nous faudra faire des choix.

C'est ce que nous allons engager dès 2024 avec la rénovation de l'école Kergomard, dont la préparation a pris un peu plus de temps que prévu, c'est vrai, car nous sommes allés chercher des co-financements auprès de l'État pour conforter notre plan d'actions.

C'est ce que nous allons poursuivre avec un plan pluriannuel d'investissement ambitieux, rationnel et pragmatique. Nous allons l'élaborer pour les dix ans qui viennent. L'ensemble des défis à relever seront pris en compte.

Allez, l'école. Si la tenue des bâtiments qui accueillent nos enfants à longueur d'année scolaire est importante, la manière dont on les y accueille et dont on favorise leurs apprentissages et leur éducation l'est encore davantage.

C'est dans cette perspective que nous allons poursuivre les efforts engagés en la matière depuis le début du mandat. C'est aussi en ce domaine comme dans d'autres, que les effets de la coopération renforcée avec Dunkerque porteront leurs fruits.

En effet, alors que nous avons développé « l'aide aux leçons » dans le cadre de la cité éducative avec des moyens complémentaires de l'État, ces aides étaient normalement supprimées à compter du 1^{er} janvier prochain, mettant en péril un système de soutien scolaire qui a pourtant fait ses preuves et apporté des résultats tangibles. Nous allons donc avoir les moyens de poursuivre notre action et même de la renforcer au travers des classes bonus, dispositif qui permettra à tout enfant, quelle que soit son école de rattachement, de bénéficier d'un accompagnement adapté en dehors des heures de classe pour faciliter ses apprentissages.

Dans le même temps, nous allons intensifier nos efforts en matière de restauration scolaire. Ce sont déjà aujourd'hui près de 1 200 enfants qui sont inscrits pour déjeuner au restaurant scolaire, avec une moyenne de 600 élèves accueillis par jour. En 2023, nous avons fortement amélioré la qualité des repas proposés à nos enfants, ainsi qu'aux séniors, au sein de ce restaurant Daniel Imbert. Les chiffres de fréquentation en attestent. 2024 sera marquée par notre capacité à offrir cette même qualité à un coût de repas encore inférieur, dans une période toujours marquée par l'inflation.

Notre grille de tarification démarrait jusqu'ici avec un premier coût de repas à 1,35€. Ce coût passera à 0,75 d'euros à compter du premier janvier, soit un montant pratiquement divisé par deux. Cette nette diminution profitera ainsi au plus grand nombre, puisque 80% des usagers du restaurant scolaire aujourd'hui bénéficient des coefficients les plus bas de notre grille. Cela constituera donc un véritable gain de pouvoir d'achat pour les familles les plus fragilisées économiquement. En même temps, cela favorisera l'accès de tous à un déjeuner de qualité et équilibré, facteur lui aussi très important dans l'épanouissement de l'enfant et de sa réussite scolaire.

Cet effort sera également articulé à l'expérimentation, débutée en 2023 avec l'aide de l'éducation nationale et que nous poursuivrons en 2024, pour sensibiliser les enfants et leurs parents à l'importance de prendre un petit déjeuner équilibré. Cette expérimentation, qui s'avère être une réussite, est aussi une véritable valeur ajoutée dans le développement de la qualité des processus d'apprentissage.

Nous renforcerons également nos moyens pour favoriser la réussite des plus grands avec la mise en œuvre des « Parcours de Réussite ». Jusqu'ici, nous avons essentiellement développé un accueil sous forme de guichet avec une délivrance de prestations en fonction des sollicitations des jeunes et de leur famille. Dorénavant, nous établirons avec le jeune demandeur un diagnostic de sa situation, avec l'identification de tout ce qui pourrait faire frein à sa réussite. À partir de là, nous élaborerons avec lui un véritable accompagnement, en articulant divers outils et mesures qui viendront contribuer à lever ces freins. Il s'agira également de rendre acteur le jeune dans son parcours et à chaque fois que nécessaire, à solliciter auprès de lui qu'il s'engage par des missions, comme la réalisation d'un emploi saisonnier ou tout autre moyen, pour participer au service public municipal offert aux habitants.

C'est donc de moyens humains supplémentaires dont nous aurons besoin pour assurer cet accompagnement que nous voulons encore plus qualitatif et c'est ce que nous obtiendrons au

travers de l'augmentation de notre dotation dédiée aux ressources humaines.

Enfin, pour ceux qui sortent ou sont sortis du système scolaire, c'est l'accompagnement à l'emploi qui reste primordial. Aujourd'hui déjà, notre Maison de l'Emploi centralise des capacités d'accompagnement personnalisé pour des demandeurs d'emploi de tous âges. En 2024, le Service Emploi Insertion sortira de ses murs pour aller à la rencontre des habitants. Ainsi, une fois par mois, nous organiserons un petit ou un grand événement dans l'espace public. Avec nos partenaires, nous serons plus que jamais mobilisés pour faire accéder les demandeurs au marché du travail.

Cette dynamique se verra encore renforcée par la création d'un lieu dédié et articulé à l'actuel, qui fera la promotion des 20 000 nouveaux emplois qui seront créés à l'échelle de la CUD. Nous avons l'ambition de mettre toutes les chances de notre côté afin que tous les saint-polois qui le souhaitent puissent bénéficier de cette nouvelle dynamique. Vous l'aurez compris, avec ces différents dispositifs. Avec l'engagement de nos agents qui assurent l'accompagnement individualisé et forts du travail de l'ensemble des équipes éducatives, c'est la réussite et l'épanouissement de tous et de chacun, du plus petit au plus grand, que nous visons au travers du développement de leurs capacités à réaliser leurs projets en autonomie.

Pour ce faire, nous attachons aussi une attention toute particulière aux plus fragiles, parce que leur réussite aujourd'hui constitue la nôtre demain. En dépend notre capacité à poursuivre tous ensemble le développement harmonieux de notre territoire, dans les meilleures conditions et pour le bien-être de tous.

L'accompagnement social. L'accompagnement des plus fragilisés constitue la priorité de notre SCAS, quelle que soit la nature de ces fragilités et les causes qui en sont à l'origine. La pandémie de COVID 19 avait fait apparaître dans nos structures des personnes que nous n'avions pas l'habitude d'y voir. Plus récemment, l'inflation a fragilisé et fragilise encore de nombreux ménages. Cela démontre, une fois de plus, que personne n'est à l'abri de difficultés passagères ou plus pérennes. Dans ces situations, pour passer le mauvais cap, il est primordial que des agents compétents soient à disposition pour entendre, comprendre, poser un diagnostic de la situation et coconstruire avec la personne un plan d'actions mobilisant différents leviers, dont possiblement des aides facultatives.

Dans le même temps, nous rencontrons des personnes confrontées à des difficultés plus chroniques. Les allocataires des minima sociaux ont tout aussi besoin d'un accompagnement, parfois d'une nature un peu différente, pour les aider à faire face.

Au regard de l'évolution de ces facteurs de fragilité et, plus globalement, de la demande sociale, nous avons pris le parti de revisiter notre règlement d'attribution de l'aide facultative. Ceci afin que nos dispositifs et réponses en matière d'aide restent en adéquation avec les besoins que nous identifions. Nous avons mené ce travail avec les référents sociaux des 3 communes associées afin que notre règlement reste commun et réponde véritablement aux besoins recensés sur le terrain. Ainsi, des propositions communes ont été réalisées et portées auprès des trois conseils d'administration des CCAS et SCAS qui les ont adoptées.

A l'appui de ces évolutions réglementaires, la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer a élaboré une nouvelle feuille de route dont les principaux objectifs sont « d'aller vers ». Aller vers notamment les personnes rencontrant des difficultés. Cette action sera coordonnée au sein

d'un réseau renforcé de partenaires. Des partenaires capables d'articuler leurs actions autour d'objectifs partagés, en même temps que d'observer et d'échanger sur l'évolution de la demande sociale et les moyens à développer pour toujours mieux y répondre.

L'ensemble des mesures ainsi adoptées et mises en œuvre nous mènent au constat d'une fréquentation plus importante des services de la SCAS depuis le mois de septembre, ainsi que d'une mobilisation plus forte des dispositifs d'aide facultative entraînant une hausse de consommation du budget qui y est consacré. Cette hausse est parfaitement maîtrisée à ce jour mais elle méritera toute notre attention en 2024. Être à l'écoute, en appui et en accompagnement des difficultés d'ordre sociale de nos concitoyens reste une de nos priorités. Nous continuerons à nous mobiliser en 2024, tout en restant particulièrement attentifs à l'évolution de notre demande sociale, afin d'adapter nos dispositifs comme nous avons pu le faire en 2023 à chaque fois que nécessaire.

Des services municipaux à la population toujours plus qualitatifs et adaptés à chacun. Accompagner les habitants dans leur quotidien de la manière la plus qualitative possible reste bien évidemment pour nous une de nos préoccupations majeures, nous venons de l'illustrer avec l'action de la SCAS notamment. Aussi, dans un autre domaine, nous poursuivons nos efforts de formation de chacun des agents occupant un poste d'accueil du public. En même temps que cette formation, nous faisons évoluer les outils afin que chacun d'entre eux puissent fournir le maximum d'informations fiables, sans renvoyer l'habitant vers un autre guichet et ainsi répondre au mieux à la demande.

Pour autant, aucun agent n'a la réponse à toutes les questions posées. Aussi, dès qu'il s'agit d'une démarche spécifique, nécessitant une expertise particulière, une orientation qualifiée doit être réalisée. Nous évoluerons donc, pour ces situations, vers un système de prise de rendez-vous en direct qui permettra à chacun de repartir avec une date et une heure pour mener sa démarche à bien. Cette présence physique des agents pour accueillir les habitants nous y attachons une très grande importance. En effet, à l'heure où beaucoup de partenaires dépositaires d'une forme de service public tel que la CAF, la CARSAT, le Trésor public et bien d'autres, diminuent de plus en plus la possibilité de recevoir en accueil ou sur rendez-vous leurs usagers, il nous apparaît primordial que notre service public municipal reste de proximité, avec la capacité pour l'habitant d'exprimer ses demandes auprès d'un agent physiquement présent, plutôt qu'au travers d'une plateforme téléphonique ou d'une démarche dématérialisée.

Cela ne veut pas dire pour autant que nous ne croyons pas à la dématérialisation. Pour preuve, Pol'en Poche est entré en service au début de l'année et compte aujourd'hui plus de 1 400 téléchargements, avec de nombreuses utilisations quotidiennes pour des démarches très diverses. Nous allons poursuivre également dans cette voie en continuant à améliorer en 2024 nos outils et leur accessibilité ainsi que la fiabilité avec laquelle nous les exploitons. Nous sommes convaincus que la qualité du service public municipal de proximité réside dans l'articulation de différents modes de faire. Ainsi, la mise en œuvre conjuguée d'un accueil physique en structure, de la mise à disposition d'outils adaptés facilitant la réalisation de démarches en ligne et de la capacité à sortir de nos équipements pour aller à la rencontre de celles et ceux qui sont les plus éloignés, constituent les fondements de cet accompagnement de l'habitant au quotidien que nous souhaitons encore développer davantage.

Pour autant, le service public municipal ne peut pas tout faire, tout seul, tout le temps et pour

tout le monde. Il est donc primordial, si nous voulons obtenir les résultats attendus, que nos concitoyens soient également des acteurs à part entière de la vie de notre ville. Un exemple, celui de la propreté. Depuis deux ans et la mise en œuvre du plan PEPS, nous avons fait de réels efforts pour rendre notre ville plus propre. Pour autant, chacun porte une part de responsabilité en la matière. Aussi, il est toujours utile de rappeler que le papier que l'on ne jette pas par terre n'a pas besoin d'être ramassé ; un autre exemple : que la crotte de chien qui est ramassée, elle, ne reste pas sur le trottoir.

Bien sûr, les agents municipaux sont là pour entretenir l'espace public, pour le rendre agréable, accessible et encore mieux adapté aux usages du quotidien. Mais, même s'il paie des impôts pour cela, le citoyen doit faire sa part et contribuer à ce qu'ensemble nous agissions pour améliorer la qualité de vie dans notre ville.

Monsieur Nave se lève et part discuter avec un des membres du public.

Monsieur le Maire : Ça vous ennuie ce que je dis monsieur Nave ? Ça vous ennuie ce que je dis monsieur Nave ? Un peu de respect s'il vous plaît.

Monsieur NAVE : Oui. Non, non j'étais parti prendre un renseignement euh, cependant, euh vous êtes entrain de nous relire, pendant une heure, ce que vous nous avez présenté en commission, donc ... C'est un petit peu particulier...

Monsieur le Maire : Ça ne vous a pas été lu en commission dans l'intégralité, je pense, petit un. Et aujourd'hui, c'est public donc, je pense que nos concitoyens ont le droit...

Monsieur Nave retourne discuter dans le public.

Monsieur le Maire : Monsieur Nave ! ça vous ennuie ? Vous restez à votre place, pas dans le public !

Monsieur NAVE : Je fais ce que je veux !

Monsieur le Maire : Ah vous faites ce que vous voulez ?! C'est vous qui avez le pouvoir de police au sein du conseil municipal ?! ...C'est formidable !

Monsieur DEGUINES : Dès qu'on parle politique c'est embêtant ...

Monsieur le Maire : J'ai beaucoup aimé cette phrase... je fais ce que je veux ...
On aura l'occasion d'en reparler.

Le service public municipal proposera encore bien de nouvelles initiatives en 2024 au-delà de tout ce qu'il développe déjà au quotidien. Ce sera encore le cas avec le renforcement du programme d'animations proposé par la médiathèque dans et hors ses murs.

En effet, cet équipement, très prisé de beaucoup de Saint-Polois et intergénérationnel par essence, développe depuis quelques temps déjà un programme d'animation très diversifié, propre à attirer et satisfaire beaucoup d'habitants aux goûts parfois très différents. Ce programme s'est renforcé l'été dernier avec une présence très appréciée au sein du parc Prigent. Cette année 2024 sera l'occasion de poursuivre cette dynamique avec notamment

l'espace jeux vidéo, initié en 2023, qui atteindra sa vitesse de croisière en proposant de nouvelles activités à un public que l'on n'avait pas forcément l'habitude de voir. Car, au travers de cette offre toujours plus diversifiée, l'essentiel réside dans la fréquentation du lieu pour convaincre de sa pertinence sous ses différentes formes et proposer un accès facilité, pour tous, à la lecture et au divertissement ludique. Cet accès encore renforcé par l'adhésion au réseau des Balises permet la mise à disposition de tout à chacun de milliers de sources et documents, au travers desquels chacun peut trouver une forme d'épanouissement.

Oui monsieur Nave ?

Monsieur Nave : Oui. Est-ce que je peux aller faire pipi ou je n'ai pas le droit ?

Monsieur le Maire : Vous frôlez le ridicule, mais allez-y, je vous en prie.

Monsieur Nave quitte la salle pour se rendre aux toilettes.

Le programme d'animations. L'épanouissement passe également par des moments festifs et collectifs, propres au partage des émotions et à la capacité de vivre des moments hors du commun.

C'est dans cet esprit que nous avons bâti notre programme 2024. Outre le fait qu'il reprend nos grands événements traditionnels tels que les vœux à la population, le Carnaval, la Saint Martin, les festivités de Noël, il confortera des événements initiés ces deux dernières années qui sont en train de trouver leur place et leur public. Parmi ces derniers, citons Halloween qui recueille un succès grandissant auprès des familles et des enfants et qui connaîtra une nouvelle édition dans l'année à venir. Citons également l'été au parc Prigent, avec un programme d'animations que nous renforcerons l'été prochain. Parmi ces dernières, les concerts du dimanche matin, en accompagnement de notre traditionnel marché, qui ont rencontrés l'adhésion et qui prendront un peu plus de place en cette nouvelle saison. Ce sera tous les jours dimanche au parc Prigent cet été !

Et puis bien sûr, nous proposerons quelques nouveautés. Nous en citerons trois parmi d'autres, un concert spécial pour ouvrir notre saison estivale au parc Prigent, sans rien dévoiler de plus. Le retour d'une ducasse à Saint-Pol-sur-Mer que nous organisons avec nos partenaires forains. Enfin, des animations au cœur des quartiers, que nous mettrons en place avec notre partenaire Villenvie, pour satisfaire grands et petits au plus proche de chez eux.

En parallèle, nous ne manquerons pas d'accompagner, comme à notre habitude, les nombreuses manifestations proposées par nos partenaires associatifs. Nous ne saurions trop les remercier pour leur implication dans la vie de notre ville. Nous avons la chance de pouvoir compter sur ce tissu associatif riche d'idées et d'initiatives. Nous continuerons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets au bénéfice des saint-polois.

Monsieur Nave reprend sa place.

Monsieur le Maire : Nous ne surprendrons personne en affirmant que 2024 sera une année sportive hors du commun, qui marquera les esprits puisqu'elle verra se dérouler les jeux olympiques en France. A Saint-Pol-sur-Mer, nous ferons bien entendu échos à cet événement planétaire en relayant un certain nombre de manifestations. Mais nous poursuivrons dans le même temps notre investissement pour le sport pour tous, le sport bien être et le sport santé,

pour lesquels nous sommes engagés depuis maintenant plusieurs années, au bénéfice du plus grand nombre.

A cet effet, nous poursuivons notre réflexion puisque nous n'avons pu satisfaire toutes les demandes d'inscription à l'occasion de la rentrée de septembre pour les activités sportives municipales, et ce malgré une offre qui n'a pourtant pas été réduite. Nous envisageons de faire évoluer cette offre afin de donner la possibilité aux saint-polois de pratiquer la discipline sportive qu'ils souhaitent pour celles et ceux qui préfèrent évoluer hors clubs et compétitions. Dans cette perspective nous revisiterons également la forme du forum des associations de pré-rentrée et adopterons d'autres modes de faire pour les inscriptions, lesquels ne nous paraissent pas à ce jour optimales.

Pour ce qui est des jeux olympiques, notons qu'après la sélection française paralympique d'haltérophilie, nous accueillerons la préparation de la délégation Indienne à la Ferme Marchand. Soulignons de fait, l'attractivité de notre salle de musculation et de ses équipements qui amènent à nous des sportifs de très haut niveau, porteurs d'une dynamique de sport pour tous à laquelle nous sommes particulièrement attachés et qui se décline à tous les niveaux de pratique, y compris jusqu'à l'excellence.

Enfin, s'agissant des athlètes d'exception, il nous faut évoquer notre championne internationale de boxe Priscilla Peterle, championne d'Europe depuis 2022. Je souhaite que tout Saint-Pol se mobilise avec elle en 2024, puisqu'après l'été nous devrions accueillir sur notre territoire l'organisation de son combat pour le titre mondial.

Le sport de très haut niveau sera encore à l'honneur après les jeux olympiques. Grâce à cet événement qui, n'en doutons pas, sera d'une grande importance, d'abord pour notre athlète, par ailleurs agent de la ville, qui disputera à cette occasion l'un des combats les plus importants de sa carrière, mais aussi parce qu'il mettra un grand coup de projecteur sur notre ville.

La sécurité des saint-polois. Nous ne saurions conclure ce très large tour d'horizon sans évoquer un autre combat d'importance, d'une toute autre nature, celui de la sécurité des saint-polois. Vous le savez, nous avons été amenés à prendre une décision forte, celle de la fusion de notre police municipale avec celle de Dunkerque. Cette décision, loin de remettre en cause la compétence de nos agents, a été prise à partir des enseignements tirés de deux types d'événements en particulier qui ont marqué notre année 2023.

Le premier, c'est la manière dont nous avons pu faire face et endiguer les effets des émeutes urbaines du début de l'été dernier grâce à la réactivité, la mobilisation et le courage des agents des polices municipales de Dunkerque et de Saint-Pol-sur-Mer. Placés sous un commandement unique, ils ont contenu les assauts des quelques-uns qui souhaitaient mettre la ville à sac. Ils ont accompagné la police nationale dans son intervention sur une résidence et pour opérer les arrestations qui suivirent. Sans cette mobilisation exemplaire, gageons que le bilan aurait été beaucoup plus lourd.

Le second, il ne faut pas se voiler la face, est la montée de la violence liée aux trafics en tout genre et aux guerres de territoire qui en résultent. En effet, nous avons été alertés à plusieurs reprises par des habitants sur les règlements de compte violents qui avaient lieu aux pieds de certaines résidences. Cette situation n'est pas propre à notre ville. Une statistique nationale toute récente, publiée par la police nationale, fait état d'une augmentation de 57% des violences, de toutes natures, directement liées au trafic de drogue.

Devant ces faits, il était de notre devoir d'agir ;

- en alertant les services de l'État et en rencontrant monsieur le Sous-Préfet à plusieurs reprises sur le sujet. À la dernière rencontre en date était également présente madame la Procureure de la République nouvellement nommée à Dunkerque.
- en nous donnant les moyens de protéger les saint-polois et les agents de notre police municipale, en décidant de renforcer la présence de la police municipale et ses effectifs sur notre territoire, 7 jours sur 7 et 24h sur 24 ;
- en renforçant également nos moyens de vidéoprotection ; en reliant notre CSU à celui de Dunkerque de manière à réaliser une surveillance constante, et en installant 12 nouvelles caméras qui seront opérationnelles en 2024.

Enfin, dernier point, en intégrant les instances mises en place à Dunkerque pour porter nos problématiques saint-poloises. Nous avons d'ores et déjà participé à notre premier groupe de sécurité et de tranquillité publique, ainsi qu'à notre premier comité de vie nocturne. Instances qui réunissent tous les acteurs compétents du territoire autour des sujets traités, dont les forces de police nationale.

Bien sûr, cela va bousculer des habitudes de travail, des modes de faire et peut-être générer certaines frustrations. Mais si c'est finalement pour apporter une véritable plus-value en matière de sécurité aux saint-polois, nous l'assumons totalement.

Le contexte budgétaire, le vote du budget qui interviendra dès le début d'année prochaine. Le contexte économique globale qui marque un ralentissement sensible de la croissance, les effets de l'inflation qui restent forts pour la collectivité comme pour ses partenaires et prestataires, même si les périodes les plus critiques semblent derrière nous, ainsi que les mesures justifiées de revalorisation salariale prise par le gouvernement et la collectivité pour faire face à la hausse globale du coût de la vie, viennent limiter fortement nos marges de manœuvre. Dans ce contexte, les exercices 2024 et 2025 demeureront contraints, dans l'attente des retombées fiscales issues des implantations des nouvelles entreprises à l'échelle de la Communauté Urbaine. Ces nouvelles recettes fiscales devraient donner lieu à la révision du pacte fiscal et financier à horizon 2026-2027.

Comme pour les derniers exercices budgétaires, il nous faudra continuer à faire preuve d'adaptabilité, d'innovations et être porteur d'ambition pour la réalisation de l'ensemble des projets exposés dans le présent document.

Les trois points particulièrement marquants et porteurs d'incertitudes dans notre cadrage budgétaire pour cette année 2024 sont :

L'intégration en année pleine des effets des différentes mesures gouvernementales impactant nos dépenses de personnel pour rappel, pêle-mêle, la nouvelle hausse de 5 points d'indice pour chaque fonctionnaire territorial à compter du 1^{er} janvier ou la revalorisation du SMIC, par exemple.

Deuxième point facteur d'incertitude : Les dépenses énergétiques dont les coûts restent extrêmement fluctuants et qu'il nous faudra réévaluer au regard des réalisations effectives de l'année 2023, en même temps que des effets de la renégociation de certains marchés.

Enfin, dernier point, les effets de l'inflation sur les denrées alimentaires qui ont généré une nouvelle hausse de notre marché de restauration de 5% au 1^{er} septembre de l'année 2023,

qu'il nous faudra amortir en année pleine en 2024, sans pouvoir préjuger totalement de la manière dont les choses évolueront en matière d'inflation, en même temps que nous faisons le choix politique fort de baisser la tarification des repas qui seront servis.

Par ailleurs, les discussions nationales à venir, quant à la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics, doivent nous faire tendre à la prudence.

Nous tirerons de l'exercice budgétaire 2023 en cours d'achèvement et du compte administratif prévisionnel les enseignements pour fiabiliser l'évaluation de nos dépenses 2024, et tout particulièrement en matière de coûts énergétiques. Les travaux se poursuivent pour fixer les montants exacts des budgets prévisionnels avant leur vote en janvier prochain.

Pour autant, même si des ajustements interviendront probablement d'ici ce vote, les grandes masses sont aujourd'hui fixées de la manière suivante. Les dépenses de fonctionnement 2024 devront globalement rester stables par rapport au réalisé 2023 et s'établir à 10 900 000 euros, tout en prenant en compte les incertitudes sur les dépenses d'énergie et d'alimentation qui pourraient nécessiter son augmentation. Les dépenses consacrées aux ressources humaines devraient être globalement en augmentation de 0,5% au regard du prévisionnel 2023 et se fixer à 16 045 000 euros. Le budget d'investissement restera quant à lui stable au regard des années précédentes avec un montant de 4 000 000 d'euros auxquels viendront s'ajouter les reports 2023.

Vous avez, à la suite, le tableau des effectifs et les ressources humaines de notre municipalité. Et enfin, pour rappel, l'année 2022 avait été marquée par une hausse importante du coût de la masse salariale, déjà générée en grande partie par les mesures gouvernementales de revalorisation de diverses natures, prises notamment pour faire face à l'augmentation très sensible du coût de la vie.

L'année 2023 a donc constitué un exercice avec une exécution budgétaire prudente qui avait pour objectif la maîtrise de l'augmentation des coûts, dans un équilibre entre départs, remplacements et ouvertures de postes au regard des augmentations une nouvelle fois conséquentes qui allaient s'appliquer. Pour rappel, il s'agit pour 2023 de l'augmentation de la valeur du point d'indice de 1.5% au 1^{er} juillet, ainsi que l'effet en année pleine de l'augmentation de 3.5% appliquée au 1^{er} juillet 2022. A cela est venu s'ajouter la décision de la collectivité d'apporter un coup de pouce à la lutte contre la vie chère qui s'est traduit par une augmentation pour tous du Régime Indemnitaire de Grade.

De fait, durant cette année, 29 agents ont quitté l'effectif saint-polois, du fait d'un départ à la retraite ou d'une mobilité professionnelle. 10 agents ont été recrutés en plus des mobilités internes et 9 recrutements ont été différés à 2024. Par ailleurs, la ville a poursuivi son effort d'insertion en recrutant 2 élèves en contrat d'apprentissage et 6 personnes en Parcours Emploi Compétence. Il convient de souligner également l'évolution de la situation des 15 agents concernés par la mutualisation des services ressources humaines, finances et commande publique, lesquels sont devenus des agents de la CUD, toujours physiquement présents dans les services saint-polois et ne s'occupant que de dossiers saint-polois.

Des éléments à prendre en compte pour l'élaboration du BP 2024. Comme précisé plus haut, pour 2024, en matière de ressources humaines, le budget prévisionnel sera établi à partir d'un cadrage à +0,5% à périmètre constant, en prenant en compte les éléments suivants :

9 départs en retraite confirmés et 1 départ est envisagé pour 2024, 9 recrutements non réalisés en 2023 sont à réaliser en 2024, 20 agents qui sortiront à terme des effectifs saint-polois au profit des effectifs dunkerquois dans le cadre de la fusion des polices municipales, ces derniers restant pour autant en poste au sein du poste de police de Saint-Pol-sur-Mer. La revalorisation de tous les agents par la délivrance de 5 points d'indice supplémentaires au 1^{er} janvier 2024 représentera un montant de 158 000€.

Les effets, en année pleine, de l'augmentation de la valeur du point de juillet 2023, de la révision des grilles indiciaires et de la revalorisation du régime indemnitaire se monteront à 200 000€. Les effets du glissement vieillesse technicité est quant à lui estimé à 48 000€. L'ensemble de ces éléments nous amène à un budget prévisionnel estimé à ce jour à 16 045 000 euros qu'il conviendra d'affiner dans les prochaines semaines.

Monsieur le Maire : Pour conclure, l'ensemble des orientations et projets ici déclinés soulignent, si cela était encore nécessaire, l'ambition que nous portons pour notre ville. Engager sa transformation pour la moderniser et lui faire bénéficier pleinement de la dynamique de développement et de l'essor économique annoncé par notre Communauté Urbaine, tout en gardant ses racines, et son identité. Ils illustrent la manière dont ce changement est en marche, et comment elle continuera à s'incarner dans les années à venir, avec des réalisations très concrètes qui vont contribuer à améliorer sensiblement le quotidien et la qualité de vie de nos saint-polois. Car, c'est bien cela qui reste essentiel à nos yeux, faire évoluer notre ville, pour que chacun puisse y prendre sa juste place, puisse donner corps à ses projets et réaliser ses rêves. Ainsi, en même temps que chacun des saint-polois s'épanouit, il s'agit de continuer à conforter notre vivre ensemble, dans l'acceptation des différences et de la liberté de conscience, tout en nous inscrivant dans le strict respect de la loi et de notre devise républicaine, Liberté Égalité Fraternité.

Y a-t-il des remarques ? Des interventions ? Vous m'aviez dit que non.

Monsieur DEGUINES : Mes félicitations !

Monsieur le Maire : Oui, monsieur Bayraktar.

Monsieur BAYRAKTAR : Félicitations d'abord parce que, franchement, il faut avoir du courage pour lire les 20 pages. J'ai bu autant d'eau que vous !

Pour un ROB qui soi-disant est vide et dans lequel il n'y a rien, on a eu quand même une heure et demie de débat hier. L'année dernière vous aviez eu droit aux félicitations, si je me souviens bien, sur un ROB un peu moins fourni et deux pages de débats. Donc, je vais revenir au début, ça va être que des remarques, ce ne sont pas des questions qui attendent des réponses, de manière générale.

Sur le renouvellement urbain donc, nous entrons dans la phase des réalisations, donc il faut être attentifs et rester vigilants aux équilibres et à la mixité sociale. Non seulement dans les quartiers concernés mais aussi à l'échelle de la ville. Vous vouliez réinventer le centre-ville et construire le Saint-Pol-sur-Mer de demain. Vous nous parlez d'un secteur qui est très vaste qui part du parvis du collège Robespierre jusqu'au boulevard Simone Veil, en y englobant le parc Prigent, le parking à côté et la place du Chevalier et les Arches bleues. Donc, c'est un projet très ambitieux, et seuls nous n'y arriverons pas là-dessus.

Concernant la transition énergétique, la gestion de notre patrimoine est un enjeu majeur à relever au plus vite pour notre équilibre budgétaire. Les rapports d'analyse des consommations et les diagnostics énergétiques des bâtiments publics doivent nous permettre de dégager les priorités et d'écrire une feuille de route avec des choix stratégiques.

Pour ceux qui ne l'auraient pas compris, comme c'était le cas hier, c'est là, entre autres, qu'en réduisant notre empreinte carbone nous luttons contre le réchauffement climatique.

L'emploi et l'éducation, nous vous avons interpellé l'année dernière, au moment même du débat d'orientations budgétaires, et les annonces que vous avez faites ces dernières semaines vont dans ce sens. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Concernant l'accompagnement social, l'harmonisation des règlements des trois communes associées est aussi un pas en avant pour mieux accompagner les plus fragiles de la population. La grille tarifaire mise en place pour la restauration scolaire, avec un premier palier à 0,75 centimes d'euros pour les plus démunis, est aussi un moyen de réduire la fracture sociale. En voyant les débats que nous avons eu hier en commission finances, nous n'osons imaginer ce que serait la solidarité si le RN venait un jour à rédiger ce ROB.

PEP'S, il y a un travail d'éducation populaire à mener avec les maisons de quartier afin de responsabiliser les habitants, ce qui n'est pas jeté n'est pas à ramasser. C'est le travail de Villenvie que nous devons soutenir dans ce sens. Pour la culture, bravo. L'adjointe à la culture fait un excellent travail. La police municipale, que dire ? Rien ! Comment refuser un service qui va apporter aux habitants plus de sécurité, plus de moyens humains, plus de matériels et cela 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 ? Pour rappel, il y en a qui ont voté contre cette délibération à Dunkerque. Le cadrage budgétaire, la maîtrise de la masse salariale est également un enjeu majeur. N'oublions pas que c'est notre plus gros poste de dépenses. Un budget RH constant depuis le début du mandat mais, il ne faut pas oublier les agents qui quittent les effectifs et passent CUD à la suite de la mutualisation des services ; ressources humaines, finances et commande publique, bientôt suivi, bien sûr, par la police municipale tout en restant physiquement présents dans les services saint-polois et en ne s'occupant que des dossiers saint-polois. Tout cela nous permet de dire que Saint-Pol-sur-Mer bénéficie en réalité de moyens supplémentaires, ce qui n'aurait pas pu être le cas si nous n'étions pas une commune associée. Avant de passer la parole à ma collègue, Nathalie, pour la conclusion, j'aimerais faire un petit aparté.

J'ai fait un bilan des actions que vous avez mises en place. Depuis un peu plus de 3 ans, vous cochez 25 des 50 actions que nous avons proposées en 2019. Nous espérons que ce nouvel élan propulsé à l'association de communes vous permettra de réaliser les 25 autres restant avant la fin du mandat. Voilà.

Madame LEGROS : Comme annoncé par mon collègue Özkan, je vais conclure concernant ce ROB. Donc nous avons un rapport d'orientations budgétaires qui s'étoffe et se structure d'année en année. Nous vous avons déjà indiqué que vous étiez sur la bonne voie, ça y est, nous y sommes ! Nous avons compris que le fil conducteur de ce ROB est un fil vert, du vert partout, mais c'est normal, c'est la couleur de Saint-Pol-sur-Mer. Du vert dans les petits Jean-Bart, à la Cité Liberté, îlot Carnot jusqu'au boulevard Simone Veil en passant par le parc Prigent, et même, une ceinture verte qui devrait faire le tour de notre ville. Mais si nous ne devons retenir qu'une seule chose, et cette valeur nous est chère, c'est votre souhait et notre souhait du vivre ensemble. Et, ce vivre ensemble, vous l'avez compris, passe par l'implication

de chacun d'entre nous. Chaque citoyen, chaque habitant de notre ville, mais aussi avec les communes associées. Ensemble, nous sommes plus forts, au service des citoyens. Ensemble, nous sommes plus forts au service des saint-polois, qui sont, eux aussi, des dunkerquois. Merci pour votre attention.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Pas de débat monsieur Nave ?

Monsieur BRICHE : Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : Monsieur Briche, allez-y.

Monsieur BRICHE : Excusez-moi, nous n'avons pas été touchés par la grâce. Merci

Monsieur le Maire : C'est gentil de l'indiquer mais ce n'était pas nécessaire...

Je voudrais juste quand même répondre à ce qui a été dit tout à l'heure en fait. Pourquoi on a relu le ROB dans son intégralité aujourd'hui ? Ça m'a pris je ne sais pas, qui a chronométré ? 40, 45 minutes ?

L'assemblée : 45 minutes.

Monsieur le Maire : Ça m'a pris 45 minutes. On explique aujourd'hui, de manière publique aux saint-polois qu'elle est la vision d'avenir pour Saint-Pol-sur-Mer et ce que l'on fait des deniers publics. Je pense, très sincèrement, qu'on leur doit au moins ça. Et donc, il était nécessaire de lire ce ROB dans son intégralité et, un échange d'idées, un débat d'orientations budgétaires, ne peut pas se résumer à vos seules interventions monsieur Nave.

Je vous demande de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires qui vient d'avoir lieu. Tout le monde le confirme ? Je vous remercie.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du jeudi 14 décembre 2023**

Délibération : N° 2023/40

Objet : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, imposant aux communes de plus de 3 500 habitants la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget ;

Considérant que les membres du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer ont reçu le document reprenant les différentes orientations budgétaires proposées par l'exécutif, en annexe de leur convocation.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

PREND ACTE :

- de la présentation du rapport pour l'exercice 2024 et de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 26/12/2023
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20231214-48453-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

6 abstentions : NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECKE - DEFRANCE - BRICHE - VAMPOUILLE

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le 7 décembre 2023
pour la séance du jeudi 14 décembre 2023

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Nombre de procurations : 6

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. CLEMENT a donné pouvoirs à Mme CABARET, Mme VERHAEGHE à M. DEBAVELAERE, Mme DUMARQUEZ à M. MEENEBOO, Mme DAHMANI à M. CLAEYS, Mme ANDRIES à Mme TABIBOU, Mme VARLET à M. MORNAVE.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DE L'AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA CHEFFERIE DE PROJET BÂTIMENTS

Monsieur le Maire : Délibération n°2 et, avec ma chance, c'est encore moi. Alors, deuxième point à l'ordre du jour, l'autorisation de signature de la convention de mise à disposition de la chefferie de projet bâtiments.

Dans le cadre du NPNRU, nous sommes maître d'ouvrage d'équipements publics sur les quartiers Est et Ouest. Dans un intérêt de rationalisation des coûts et de mutualisation des expertises, la CUD se propose de nous mettre à disposition les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage ou de maître d'œuvre. Celui-ci va accompagner la mise en œuvre des projets de démolition, de réhabilitation et de construction neuve d'équipements publics, liés au projet de renouvellement urbain.

Cet agent est également mis à disposition de la ville de Tétéghem. Aussi la convention proposée présente la répartition financière entre les différentes parties.

Il vous est donc, ce soir, demandé de m'autoriser à signer cette convention et d'inscrire, au sein des budgets des 5 prochaines années, la dépense qui en résulte.

Est-ce que quelqu'un a des remarques ?

Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 14 décembre 2023

Délibération : N° 2023/41

Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA CHEFFERIE DE PROJET BÂTIMENTS

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Considérant que la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer et la Ville de Tétéghem-Coudekerque-Village sont maîtres d'ouvrage d'équipements publics multifonctionnels, complexes et ambitieux en termes de programmation, contraints en termes calendaires et financiers ;

Considérant que ces grands équipements visent à être fédérateurs, supports d'innovation, de transitions et d'attractivité, participant pleinement au changement d'image des quartiers NPNRU Quartiers ouest de Saint-Pol-sur-Mer et Degroote à Tétéghem-Coudekerque-Village ;

Considérant l'intérêt de rationalisation des coûts, de mutualisation des expertises et de tenue des engagements contractualisés dans la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du 30 mars 2022 ;

Considérant que la Communauté urbaine de Dunkerque décide de mettre à disposition des communes membres engagées dans le projet NPNRU son expertise en conduite de projet de bâtiments ;

Considérant qu'une convention de mise à disposition de service permettra de formaliser la possibilité d'assurer des prestations d'assistants à maîtrise d'ouvrage ou de maître d'œuvre en vue d'accompagner la mise en œuvre des projets de démolition, réhabilitation et construction neuve d'équipements publics liés au projet de renouvellement urbain, NPNRU ;

Considérant que le poste sera financé à part égale par la commune de Tétéghem-Coudekerque-Village et la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer, déduction faite du cofinancement versé par l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

AUTORISE :

- Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

INSCRIT :

- Au budget les crédits nécessaires.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 26/12/2023
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20231214-48725-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

6 abstentions : NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECKE - DEFRANCE - BRICHE - VAMPOUILLE

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Nombre de procurations : 6

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. CLEMENT a donné pouvoirs à Mme CABARET, Mme VERHAEGHE à M. DEBAVELAERE, Mme DUMARQUEZ à M. MEENEBOO, Mme DAHMANI à M. CLAEYS, Mme ANDRIES à Mme TABIBOU, Mme VARLET à M. MORNAVE.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DE LA CRÉATION DE POSTE : DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire : Délibération n°3, je passe la parole à Martine Cabaret.

Madame CABARET : Merci monsieur le Maire. Il s'agit de la création du poste de Directeur des Services Techniques. Dans le cadre du recrutement du nouveau Directeur des Services Techniques, la procédure habituelle a été menée, c'est-à-dire la déclaration de la vacance du poste, la publication d'une bourse interne à l'emploi, la tenue d'un jury et le choix du candidat.

Le poste laissé vacant ne correspond pas au cadre d'emploi nécessaire au recrutement de la personne retenue, il est donc proposé de créer le poste de Directeur des Services Techniques et de l'inscrire au tableau des effectifs. Avez-vous des remarques ?

Monsieur le Maire : Pas de remarques ?

Alors, je vous demande de patienter 2 petites secondes.

Je vous remercie, passons aux questions orales.

Oh pardon, le vote, mon dieu.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du jeudi 14 décembre 2023**

Délibération : N° 2023/42

Objet : CRÉATION DE POSTE : DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES

Rapporteur : Madame Martine CABARET

Vu le code général de la fonction publique notamment l'article L.313-1 ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.332-8 à L.332-12 et L.422-28 ;

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

Considérant la nécessité de recruter un emploi permanent pour les besoins de la direction des services techniques et de l'aménagement urbain en vue d'exercer les missions de directeur.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Martine CABARET ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- De créer à compter du 1^{er} février 2024 un poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (ingénieur/ ingénieur principal/ ingénieur hors classe), filière technique relevant de la catégorie A, à temps complet, pour exercer les fonctions de directeur des services techniques et de l'aménagement urbain, ce poste étant à ce jour vacant du fait de la mobilité de l'agent qui l'occupait ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires ;

AUTORISE :

- Monsieur le Maire à signer les documents et actes afférents à cette décision.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIÉ EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 26/12/2023
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20231214-48700-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

**6 abstentions : NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECKE - DEFRANCE - BRICHE -
VAMPOUILLE**

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le 7 décembre 2023
pour la séance du jeudi 14 décembre 2023

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Nombre de procurations : 6

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatima	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. CLEMENT a donné pouvoirs à Mme CABARET, Mme VERHAEGHE à M. DEBAVELAERE, Mme DUMARQUEZ à M. MEENEBOO, Mme DAHMANI à M. CLAEYS, Mme ANDRIES à Mme TABIBOU, Mme VARLET à M. MORNAVE.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DES QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire : Passons aux questions orales désormais. Un certain nombre de questions orales nous sont parvenues, monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Oui, la première question sera posée par ma collègue Sabrina.

Madame VAN DEN BROECKE : Bonsoir à tous. Monsieur le Maire délégué, mesdames et messieurs les élus. Dans le ROB, sur lequel nous venons d'échanger, vous avez évoqué la végétalisation de la ville dans les rues et cours des écoles. Pourriez-vous nous préciser par où cette barrière végétalisée va commencer ? Si elle va inclure donc, le mur végétal proposé par Mauffrey aux habitants du quartier Saint-Gobain et si oui, est-ce que du coup vous avez bien donné votre accord pour ce projet. Je vous remercie pour votre réponse.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas du tout la question qui m'a été posée à l'oral, qui m'a été envoyée du moins. Ce n'est pas la question qui m'a été envoyée. Cela étant, je vais vous répondre.

Par où va commencer le mur végétal, enfin, première partie de question, par où va passer la boucle végétale ? C'est en cours d'étude, c'est ce qui écrit, et c'est ce que j'ai dit tout à l'heure dans le DOB. Ça c'est, premier élément de réponse.

Deuxième élément de réponse, par rapport au fait que ça passe par la butte Mauffrey, je tiens à vous rappeler que la butte Mauffrey est sur un terrain privé qui appartient à Mauffrey et donc, par définition, non, ça ne passera pas à cet endroit-là.

Oui, monsieur Briche ?

Monsieur BRICHE : En commission, il nous a bien été indiqué pourtant que le mur végétal passerait par Mauffrey.

Monsieur DEGUINES : Je n'ai pas dit cela, ce n'est pas vrai !

Monsieur BRICHE : Ah si !

Madame LEGROS : Ah non !

Monsieur BRICHE : Vous avez dit que Mauffrey était concerné !

Monsieur DEGUINES : Ah non, pas du tout ! Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit !

Monsieur le Maire : Alors, on m'indique, mes techniciens m'indiquent qu'on vous a dit que ça allait passer devant Mauffrey mais pas part la butte Mauffrey.

Monsieur BRICHE : Devant Mauffrey, ok.

Monsieur DEGUINES : Devant ou derrière, mais pas part Mauffrey.

Monsieur le Maire : Question suivante.

Madame VAN DEN BROECKE : Ce n'est pas une question suivante, c'est juste la dernière partie de ma question parce que du coup vous aviez donné votre accord pour ce projet, concernant le mur végétalisé par Mauffrey. Là, vous ne m'avez pas répondu.

Monsieur le Maire : Vous parlez d'un mur végétalisé ou d'un rehaussement de butte ? C'est deux choses différentes.

Madame VAN DEN BROECKE : Concernant le mur végétalisé. C'est bien de cela que je parle.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas de, ... il n'y a pas de projet de mur végétalisé. Le seul accord qui a été donné, c'est un exhaussement d'une butte déjà existante. Je répète mes propos et je vous l'indique quand même parce que je vois tout à fait où vous voulez en venir, donc, je vais couper l'herbe sous le pied tout de suite. Cette butte est existante. Il y a eu un premier dépôt pour un exhaussement de cette butte qui a été fait le 24 août. Ça a été refusé parce que pièce manquante au dossier. Après complétude du dossier ça a été accepté au mois de septembre. L'autorisation a évidemment été affichée au service urbanisme comme il se doit.

Et, je tiens à vous rappeler qu'une demande, à partir du moment où elle est conforme au code de l'urbanisme, le service n'a aucun motif pour la refuser et surtout pas à juger la finalité du projet. Ça n'est pas le fait du prince. On ne refuse pas un permis comme ça, parce qu'on a envie de le refuser. C'est comme voter un règlement ici pour une manifestation municipale que les conseillers ne respecteraient pas, on ne trouverait quand même pas cela normal.

Je tiens à vous réindiquer dans le dossier Mauffrey que, le préfet et la DREAL sont les seuls compétents pour évaluer la conformité des Installations Classées Protection de l'Environnement, I.C.P.E, ce qui est évidemment le cas de Mauffrey et réglementer leur fonctionnement. C'est la raison pour laquelle notre ville travaille tous les jours. Il ne se passe pas une semaine sans que mon directeur de cabinet derrière moi, n'ai la préfecture au téléphone concernant ce dossier pour faire valoir l'intérêt des habitants du quartier Saint-Gobain. Oui ?

Madame VAN DEN BROECKE : Donc, vous avez été informé que les habitants de ce quartier ne sont pas pour ce mur végétalisé. On est d'accord.

Monsieur le Maire : Mais, vous n'avez pas compris je pense madame Van den broecke,

Madame VAN DEN BROECKE : Ah si, vous me parlez du rehaussement de la butte oui, mais...

Monsieur le Maire : ...Madame Van den broecke, je vais prendre un schéma un petit peu plus facile, plus compréhensible peut-être, vous décidez de faire une véranda demain, vous

décidez...

Madame VAN DEN BROECKE : ...non...

Monsieur le Maire : ...Laissez-moi terminer s'il vous plaît. Laissez-moi terminer s'il vous plaît. Vous décidez de faire une véranda demain, vous déposez un dossier à l'urbanisme, vos voisins ne sont pas d'accord parce qu'ils vont perdre du soleil, si vous êtes dans votre droit, pourquoi je refuserais ? Pourquoi ? Par fait du prince ? Parce que vos voisins ne sont pas d'accord ? Je me répète et je vous le redis, ce n'est pas le fait du prince, ils sont sur leur terrain, leur activité est gérée par le préfet et par la DREAL, on ne voit pas pourquoi on refuserait un dossier qui est complètement légal. Voilà.

Et, je vois bien là où vous voulez en venir, je tiendrai juste à rappeler quand même que quand on a récupéré ce dossier, le plus grand défi qui s'offrait à nous a été de renouer le contact entre Mauffrey et les habitants et franchement, vous ne nous y avez pas aidé, mais alors, pas du tout. C'est normal, c'est une tactique, une technique, voilà. Aujourd'hui on y arrive, puisque Mauffrey a provoqué 2 rencontres avec les habitants du quartier, la première ayant eu lieu le 13 octobre et la seconde aura lieu le 22 décembre. Vous imaginez bien que le bien être des habitants du quartier Saint-Gobain est un impératif et qu'il est indiscutable. Sauf que, un projet, complètement légal, sur le terrain de l'entreprise Mauffrey, le fait du prince ne me permet pas et je ne le ferai pas quoi qu'il arrive. Allez-y.

Madame VAN DEN BROECKE : Alors, j'ai bien compris votre réponse et je vous en remercie. J'ai bien conscience que ce n'est pas du fait du prince. Maintenant, je veux juste savoir si vous avez donné cette autorisation parce qu'aujourd'hui il est proposé et que vous avez conscience que ce n'est pas la solution qui répond aux demandes des habitants. Voilà, c'est tout.

Monsieur le Maire : Je confirme que vous n'avez pas compris ma réponse. Question suivante, je vous remercie.

Monsieur NAVE : Posée par mon collègue Tanguy Briche.

Monsieur BRICHE : Donc, moi, je vais plutôt parler finances parce qu'au-delà de vanter des projets, il faut quand même savoir combien cela va nous coûter. Donc ma question concerne le NPNRU. Le budget NPNRU est estimé à 41 millions d'euros. Pouvez-vous nous indiquer les montants qui seront supportés par notre commune ? En plus de ces 41 millions ou compris dans ce budget ? Pouvons-nous prévoir un fond de réserve dans ce budget puisque finalement on en a peu parlé dans ce DOB, afin de palier aux demandes immédiates de demande de fond pour le NPNRU ?

Monsieur le Maire : Alors, je vais répondre bien évidemment à votre question monsieur Briche. Vous étiez là en 2019, lorsque la convention d'engagement vous a été communiquée à l'époque. Je vous rappelle que le coût total du projet NPNRU, tous financeurs confondus, c'est 100 millions d'euros. L'ANRU finance 41 millions d'euros. Le coût potentiel supporté par la ville et la CUD oscille aux alentours des 21 millions d'euros. La répartition ville/CUD elle est en cours de définition et elle fait l'objet d'évolution, je ne vais pas dire constantes mais, au gré des discussions que l'on peut avoir et pour faire face à la réalité et aux

potentielles difficultés. Je vous rappelle que, lors du dernier conseil, nous avons voté une délibération qui,

Monsieur DEGUINES : ...Failli voter ! ...

Monsieur le Maire : ...on a failli voter une délibération, merci, c'est vrai. J'ai annulé une délibération qui n'a pas été votée puisque la CUD s'est portée volontaire, notamment, pour supporter la charge d'aménagement public à hauteur de 12 millions d'euros. Je me félicite de ces avancées et de ces discussions qui ont lieu et qui nous permettent de sortir un projet digne de ce nom, dans les quartiers qui en ont excessivement besoin. Voilà pour les chiffres. Question suivante.

Monsieur NAVE : Oui, la question sera posée par mon collègue, Emmanuel Vampouille.

Monsieur VAMPOUILLE : Monsieur Claeys, chers collègues, chers collègues du groupe Dunkerque en mouvement, chers collègues de la liste restons saint-polois, bonsoir à tous et à toutes. J'ai pu lire que s'est tenu un séminaire de travail, dans la salle Jean Cocteau, avec notre adjoint au Maire de Dunkerque délégué au quartier de Saint-Pol et de Fort-Mardyck, sur le futur bien être des habitants. Alors, j'ai 3 questions et ça va être très rapide, la salle a-t-elle été louée par Dunkerque en mouvement ou simplement mise à la disposition, en toute gratuité, par la commune associée ? La seconde, y avait-il des intervenants externes, si oui étaient-ils bénévoles ou rémunérés ? et s'ils l'étaient par qui ? Et la troisième, les membres du « Restons saint-polois » pensent-ils que notre défunt Maire, qui leur a fait confiance en 2020 se retourne dans sa tombe...

Monsieur le Maire : ...Monsieur Vampouille je vous remercie de poser les questions conformes à ce que vous avez envoyé.

Monsieur VAMPOUILLE : ...depuis la transformation de notre ...

Monsieur le Maire : Cela n'a rien à voir avec ce qui a été envoyé. Rien.

Monsieur VAMPOUILLE : Ah,

Monsieur le Maire : Rien du tout

Monsieur VAMPOUILLE : Je m'en excuse mais c'est ma question.

Monsieur le Maire : D'accord

Monsieur VAMPOUILLE : Je finis quand même... veuillez ne pas m'interrompre.

Monsieur le Maire : ...Non, vous ne finissez pas !

Monsieur VAMPOUILLE : ... transformation de notre ville en un quartier de Dunkerque.

Monsieur DEGUINES : ...Je ne te permets pas de parler de Jean-Pierre Clicq !

Monsieur VAMPOUILLE : ...Comment ?

Monsieur DEGUINES : Je ne te permets pas de parler de Jean-Pierre Clicq !

Monsieur VAMPOUILLE : Ah bon, excusez-moi ! Et depuis quand vous me tutoyez monsieur Deguines ? ...

Monsieur le Maire : ...Venez-en au fait et ...

Monsieur VAMPOUILLE : ...Deguines ? Deguines ?

Monsieur le Maire : ...restez fidèle à la question qui a été envoyée. Je vous remercie...

Monsieur VAMPOUILLE : Alors, ben c'est ...

Monsieur le Maire : Si vous ne connaissez pas la question qui a été envoyée rapprochez-vous ...

Monsieur VAMPOUILLE : ... Ah si, si mais, ...

Monsieur le Maire : ...de la voix off. Alors ?

Monsieur VAMPOUILLE : Merci pour votre non-réponse.

Monsieur le Maire : Ah mais si, je vais vous répondre ! Je vais vous répondre ! Ce séminaire n'a rien d'exceptionnel. Il a été organisé par les équipes des communes associées, avec les membres de nos bureaux municipaux respectifs. Ce type de réunion fait partie des rendez-vous de travail des élus du Grand Dunkerque et celui-ci, ce séminaire qui a eu lieu samedi, nous a permis de faire un point sur les engagements que nous prenons sur 4 axes essentiels que vous connaissez, pour lesquels je vous rappelle, il a été voté contre par le rassemblement national à Dunkerque, c'est à dire : la sécurité des saint-polois, la réussite éducative des enfants saint-polois, l'accès aux 20 000 nouveaux emplois qui vont se développer pour les saint-polois et l'embellissement du cadre de vie de Saint-Pol-sur-Mer. Donc ils ont voté contre, d'accord, c'est votre position vous l'assumez.

Comme il est d'usage vous savez que pour ce type de réunions de travail, l'organisation est réalisée en interne, c'est une réunion de travail, on a travaillé monsieur Vampouille. Concernant les intervenants extérieurs, ce n'était absolument pas dans la question de base, maintenant il y a eu des techniciens, qui ne sont pas extérieurs et donc qui sont rémunérés dans le cadre de leur fiche de paye, tout simplement. Et la dernière question que vous posez est plus que déplacée et je ne me rabaisserai pas à cela. Question suivante.

Monsieur NAVE : Oui, merci. Je vous connaissais menteur mais pas démagogue. Le vote contre qu'il y a eu au conseil ...

Monsieur le Maire : ...Monsieur Nave, je vous remercie de garder vos remarques...

Monsieur NAVE : ... le vote contre...

Monsieur le Maire : Monsieur Nave, je ne vous ai jamais manqué de respect ...

Monsieur NAVE : ...Moi non plus !...

Monsieur le Maire : ...Je ne vous ai jamais insulté ...

Monsieur NAVE : ...Si...

Monsieur le Maire : ...Ah bon ?...

Monsieur NAVE : ...Si ! Ah si ! Les procès-verbaux en attestent ! Si, si, le dernier en tout cas en atteste...

Monsieur le Maire : ...Donc, monsieur Nave, vous restez correct ...

Monsieur NAVE : ...Bien sûr !...

Monsieur le Maire : ...et je resterai correct !

Monsieur NAVE : Je continue à dire, vous avez été menteur, je ne vous connaissais pas démagogue. Le vote contre qu'il y a eu au conseil municipal de Dunkerque est un vote contre le fait que Saint-Pol perde son autonomie ...

Monsieur le Maire : ... mais c'est faux ...

Monsieur NAVE : ...et pas contre le projet...

Monsieur le Maire : ... mais c'est faux ...

Monsieur NAVE : ...Bien sûr que si ...

Monsieur le Maire : ... mais c'est faux ... c'est vous qui êtes dans la démagogie ! C'est vous qui êtes dans la démagogie...

Monsieur NAVE : Vous n'êtes pas le porte-parole du rassemblement national

Monsieur le Maire : ... c'est vous qui êtes dans la démagogie...

Monsieur NAVE : Vous n'êtes pas le porte-parole du rassemblement national ! Heureusement !

Monsieur le Maire : ...question suivante monsieur Nave !

Monsieur NAVE : Ce que je vous ai envoyé, fidèle au CGCT, ce sont les thèmes des questions et les élus ont le droit de développer les questions au sein de cette séance.

Monsieur le Maire : ...Monsieur Nave, vous en venez à la question ?! ...

Monsieur NAVE : ...maintenant, si vous ne connaissez pas vos dossiers je n'en suis pas responsable...

Monsieur le Maire : Vous en venez à la question ou nous avons terminé ce conseil ?!

Monsieur NAVE : Laissez-moi la parole. Prochaine question que je vais poser, ...

Monsieur le Maire : ... Merci !...

Monsieur NAVE : ... porte sur la police municipale. Ce sont les questions que j'ai posées lors du dernier conseil, ici à Saint-Pol-sur-Mer, pour lesquelles vous m'avez traité de menteur et d'homme qui ne comprenait rien. Je ne me suis pas offusqué de vos insultes donc, je les réitère ici. Pouvez-vous nous indiquer la provenance géographique du nouveau responsable de la brigade territoriale de Saint-Pol-sur-Mer ? Pouvez-vous nous indiquer son grade et sa catégorie ? N'y avait-il pas la possibilité de promouvoir un agent déjà en poste ? Quels ont été les avis des comités techniques et des syndicats ? Que va devenir le bâtiment de notre ancienne police municipale ? Merci.

Monsieur le Maire : Vous imaginez bien qu'un recrutement, quel qu'il soit, respecte une procédure de recrutement qui est bien établie. Un jury s'est réuni le 2 octobre dernier pour analyser les candidatures qui ont répondu aux critères d'éligibilité. Après avoir fait passer des tests écrits et des entretiens, ce jury a retenu la personne qu'il jugeait la plus compétente pour occuper le poste de responsable de la police municipale de Saint-Pol-sur-Mer.

Le projet de fusion des PM et l'organisation de l'équipe de police municipale de Saint-Pol-sur-Mer, sous l'autorité du nouveau responsable au sein de l'organigramme, ont été présentés en CST le 1er décembre dernier. Ce projet a été voté monsieur Nave, à l'unanimité moins une abstention. C'est-à-dire que l'ensemble des organisations syndicales s'est prononcé. Il n'y a donc aucun sujet à polémique dans la manière dont les choses se sont déroulées, et s'il le fallait, ce vote des organisations syndicales à l'unanimité en témoigne. Question suivante.

Monsieur NAVE : La prochaine question est posée par ma collègue Nadine Defrance.

Madame DEFRANCE : Merci monsieur le Maire. Pour les animations au parc Prigent, est-il prévu de renouveler les activités sportives seniors comme cet été. Tous les sportifs n'ont pas pu s'inscrire dans les clubs par manque de places, serait-il possible de créer des créneaux horaires le matin ou en début d'après-midi pour les seniors qui ont besoin d'activités et de contact ? Merci.

Monsieur le Maire : Merci madame Defrance. Oui, vous avez raison, les activités qui ont été proposées au parc Prigent, les animations sportives, ont rencontrés un vrai grand succès, tout comme l'ensemble du programme qui a été proposé tout au long de la période estivale. On a eu beaucoup de témoignages de satisfaction, on en a eu énormément qui ont été reçus et on a souhaité renouveler ce programme d'animations dans lequel nos seniors retrouveront, évidemment, leur place dans les activités qui leurs sont réservées. Cela étant, il y a une chose ; qui, pas qui me dérange mais, sur laquelle je souhaite véritablement insister et vous m'avez d'ailleurs déjà entendu avoir ces termes au sein de cette assemblée, c'est l'intergénérationnel.

On est attaché à ce que nos animations soient intergénérationnelles et elles accueillent évidemment des personnes d'âges très différents. C'est notamment ce qui se passe au travers de nos programmes d'animation de la médiathèque et on vous encourage tous, jeunes et moins jeunes, à y participer très nombreux à ces animations. Donc, s'il doit y avoir d'autres

créneaux ouverts, on sera plus sur de l'intergénérationnel.
Oui, madame Defrance ?

Madame DEFRANCE : Je vous proposais ces créneaux pour les seniors parce que j'ai le retour quand je participais avec les seniors au parc Prigent cet été, que beaucoup de seniors ne vont pas aux activités le soir, ils préfèrent des activités sportives dans la journée. Merci.

Monsieur le Maire : Je vous remercie madame Defrance. Question suivante ?

Monsieur NAVE : Oui, la question suivante est posée par ma collègue Anne Kuzniewski.

Madame KUZNIEWSKI : Bonsoir à tous. Monsieur le Maire. Ma question concerne la restauration scolaire. Pouvez-vous nous indiquer le nombre d'enfants mangeant au restaurant scolaire en détaillant à quels quotients familiaux ils appartiennent ? Pouvez-vous nous donner les mêmes indications avec la nouvelle grille tarifaire qui sera appliquée prochainement ? Merci.

Monsieur le Maire : Alors, ce qui est dommage c'est que je l'ai dit tout à l'heure à la lecture du ROB mais, je vais le redire ce n'est pas grave. 1 200 enfants sont aujourd'hui inscrits à la restauration scolaire. En moyenne, 600 enfants déjeunent tous les jours depuis la rentrée au sein du restaurant Daniel Imbert.

La grille de tarification actuelle, établie à partir des quotients familiaux, varie de 0 à 2 200.

Aujourd'hui, 80% des familles, dont au moins un enfant est inscrit, possède un quotient familial compris entre 0 et 900, ce qui permet de bénéficier de cette tarification sociale.

Demain, il en sera exactement de même avec la nouvelle tarification, à la différence que le premier prix de repas fixé aujourd'hui à 1,35 euros, deviendra un repas à 0,75 centimes. Soit un coût qui est quand même divisé pratiquement par deux.

Je tiens à le rappeler quand même, c'est 80% de nos familles qui bénéficieront de ces nouvelles mesures, avec un vrai plus en matière de pouvoir d'achat puisque l'argent qui sera économisé de ce côté-là pourra servir à autre chose. On assume cette politique de soutien au pouvoir d'achat de l'ensemble des familles, de nos saint-polois.

Evidemment, je tiens à vous indiquer un autre point qui doit être éclairé, tout cela se fera sans aucune baisse de qualité des repas servis. On y sera très attentifs. Questions suivantes.

Monsieur NAVE : Oui, merci. Notre groupe a demandé à louer la salle Jean Cocteau le 19 janvier 2023. Nos mails sont restés sans réponse jusqu'ici. J'ai pu échanger avec votre directeur de cabinet et apparemment il y a eu un problème sur l'envoi des mails qui n'ont pas été envoyés à la bonne adresse mail. Nous avons eu confirmation que la salle était disponible à cette date or, aujourd'hui, il nous est proposé une salle qui, en matière de sécurité, ne répond pas ou ne donne pas satisfaction à nos besoins. Ne pas nous autoriser à utiliser la salle qui est demandée reviendrait à de la discrimination. Pourquoi ne pas ne..., pour quelles raisons, ne pas nous autoriser à louer la salle Jean Cocteau ? Et puis s'il serait possible de nous envoyer rapidement le contrat de location puisqu'évidemment nous sommes demandeurs et payeurs des salles que nous louons. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Ce qui est assez intéressant. Ma réponse se fera en plusieurs points. Le premier, je vais faire appel au pompier que vous êtes, quelle salle n'est pas en sécurité sur la commune de Saint-Pol-sur-Mer ? Dites-moi ?

Monsieur NAVE : Alors, je vois effectivement je n'ai pas bien posé ma question. En termes de capacité et de besoin, nous avons besoin d'une salle qui permet une jauge plus importante que ce que nous avons eu l'année dernière et donc, c'est pour cela que nous souhaitons la salle Cocteau puisqu'elle permet de bénéficier par exemple, de 2 travées sur les 3. Parce que cette salle est divisible, est possiblement divisible par 3. Nous souhaiterions pouvoir bénéficier de 2 espaces sur les 3, ce qui permettrait de répondre, en matière de sécurité, aux capacités et aux jauges que nous avons besoin, pour être plus précis.

Monsieur le Maire : Donc, vous me confirmez que les salles saint-poloises sont en sécurité ça va, ok.

Monsieur NAVE : Oui, oui, je n'ai pas dit l'inverse.

Monsieur le Maire : D'accord. Deuxième point, vous affirmez que la salle Cocteau est disponible. Qui vous a fait une telle affirmation monsieur Nave ?

Monsieur NAVE : Les services que j'ai eu au téléphone.

Monsieur le Maire : Qui ?

Monsieur NAVE : Je ne donnerai certainement pas, je ne vais pas donner de nom, certainement pas ! Vous avez déjà fait le coup au dernier conseil, je ne suis pas là pour donner des noms ! Si vous voulez qu'on donne des listes, ce n'est certainement pas chez nous que vous les aurez !

Monsieur le Maire : Donc, les services que vous avez eu au téléphone, dont vous ne voulez pas donner le nom donc, en fait, personne. Merci

Monsieur NAVE : Si, si, les personnes se reconnaîtront !

Monsieur le Maire : Donc, je vous confirme que la salle Cocteau n'est pas disponible. Par contre, mon directeur de cabinet vous a fait une proposition, je vous laisse l'étudier. Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur NAVE : Oui, pourquoi la salle n'est-elle pas disponible ? C'était dans la question ? et pour quelles raisons ?

Monsieur le Maire : Pour des raisons techniques monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Ah bon ? lesquelles du coup ? C'est dans la question !

Monsieur le Maire : Préparation d'une manifestation Kiwanis, ça vous va ? D'autres questions ? Donc, je vous invite à rappeler la personne que vous avez eu au service et de lui dire de mieux regarder. Formidable. C'est très bien.

Et bien écoutez, pour conclure, je vous informe que la prochaine séance du conseil consultatif est fixée au 25 janvier prochain et en attendant, je vous souhaite, à toutes et à tous, de très bonnes fêtes de fin d'année.